

## MEXIQUE

**Le général Gallardo retrouve enfin sa liberté, mais il n'a pas obtenu justice**

Index AI : AMR 41/008/02

« La libération du général Gallardo, qui aurait dû avoir lieu depuis bien longtemps, est une mesure positive, mais elle ne remédie aucunement aux abus judiciaires flagrants qui ont conduit à son arrestation et à sa condamnation », a déclaré ce jour (vendredi 8 février 2002) Amnesty International

Le 7 février, le général Gallardo, prisonnier d'opinion incarcéré depuis plus de huit ans, a été remis en liberté après que le président Vicente Fox eut ordonné que la durée de sa peine soit ramenée à la période qu'il avait déjà passée derrière les barreaux. Amnesty International salue cette initiative attendue depuis fort longtemps, qui met fin à la détention du général Gallardo et traduit dans les faits une des principales recommandations formulées par la Commission interaméricaine des droits de l'homme dans cette affaire.

« Néanmoins, les autorités mexicaines sont loin d'avoir pleinement rendu justice à cet homme, a souligné Amnesty International. Maintenant que le général Gallardo est libre, il doit être lavé de tout soupçon et les autres recommandations de la Commission doivent être appliquées, notamment celle demandant que les responsables des persécutions judiciaires dont il a fait l'objet soient traduits en justice.

« Le président Vicente Fox a pris un certain nombre de mesures positives ces derniers mois pour faire libérer des prisonniers d'opinion, mais la véritable épreuve pour le gouvernement est d'attaquer le mal à la racine : il doit agir sur les causes profondes d'une situation dans laquelle le système judiciaire peut être dévoyé pour faire arrêter et condamner des personnes militant pour les droits sociaux ou critiquant les autorités », a poursuivi Amnesty International.

Pour l'organisation de défense des droits humains, la décision du président de reconnaître implicitement l'injustice dont ont

été victimes le général Gallardo et d'autres anciens prisonniers d'opinion – notamment les agriculteurs et militants écologistes Rodolfo Montiel et Teodoro Cabrera, relâchés en novembre 2001 – n'aura des conséquences durables que si une enquête indépendante et approfondie est ouverte, afin de déterminer comment le système judiciaire a pu être abusivement utilisé pour les persécuter.

*« Si les autorités ne se saisissent pas de ces questions fondamentales, les victimes demeureront coupables au regard de la loi de crimes qu'elles n'ont pas commis, et seront privées de leur droit d'obtenir pleinement réparation, a fait observer Amnesty International. Il faut non seulement que la condamnation de chacune de ces personnes soit annulée et que les responsables présumés de ces iniquités soient traduits en justice,*

Le général José Francisco Gallardo Rodríguez a été arrêté en 1993 après avoir dénoncé des violations des droits humains commises par les forces armées mexicaines, et proposé la nomination d'un médiateur

*mais aussi que des réformes structurelles soient engagées au sein de l'appareil judiciaire afin que de tels événements ne se produisent pas.*

*« Le cas du général Gallardo offre aux autorités mexicaines l'occasion rêvée de réexaminer et de modifier en profondeur le rôle et le fonctionnement de la justice militaire, ainsi que ses relations avec les tribunaux civils, afin que le Mexique s'acquitte de ses obligations internationales en matière de droits humains, a ajouté Amnesty International. Si ces réformes de fond ne sont pas engagées, la décision du président Vicente Fox n'aura eu qu'un effet à court terme et n'aura pas permis de renforcer l'état de droit ni la protection des droits humains au Mexique. »*

### **Rappel des faits**

militaire chargé d'enquêter sur ces agissements. Cet officier supérieur a d'abord été inculpé de diffamation envers l'armée mexicaine, mais ces charges ont été abandonnées. Les tribunaux militaires ont alors ouvert diverses procédures à son encontre pour des faits supposés d'escroquerie et de détournement de fonds remontant à plusieurs

années. En 1994, Amnesty International a adopté le général Gallardo en tant que prisonnier d'opinion. En 1996, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a recommandé aux autorités mexicaines de prendre un certain nombre de mesures en faveur de cet homme, demandant notamment qu'il soit immédiatement libéré, qu'une enquête soit ouverte afin d'identifier et de sanctionner les responsables de ses persécutions, et qu'il soit dûment indemnisé. Les autorités mexicaines ont refusé d'appliquer ces recommandations, et en 1998, un tribunal militaire l'a reconnu coupable d'escroquerie ainsi que de détournement de fonds et condamné à vingt-huit ans d'emprisonnement. \_

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>**